

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 14 janvier 2019, à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le maire Denis Ranger, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Maryse Lanthier, Danic Thauvette, Éric Dufresne, Shawn Campbell et Patricia Domingos, tous formant quorum. Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été donné conformément aux articles 152 et suivants du code municipal.

19-01-01 **Adoption de l'ordre du jour.**

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

19-01-02 **Sécurité civile – demande d'aide financière – volet 1**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par la ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4,500\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 9,209.27\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 9,209.27\$;

QUE la municipalité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Perrier, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Période des questions de l'assistance.

Aucune question n'est posée de la part de l'assistance.

19-01-03 **Levée de la séance.**

À vingt heures cinq (20h05), l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Maire

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Denis Ranger, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 15 janvier 2019, à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le maire Denis Ranger, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Maryse Lanthier, Danic Thauvette, Éric Dufresne, Shawn Campbell et Patricia Domingos, tous formant quorum. Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

19-01-04 **Adoption de l'ordre du jour.**

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

19-01-05 **Approbation des procès-verbaux des sessions de décembre 2018.**

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2018, de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 et de la séance d'ajournement du 18 décembre 2018 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par la conseillère Patricia Domingos et résolu à l'unanimité des conseillers que les différents procès-verbaux susmentionnés soient approuvés tel que présenté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT.

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de décembre 2018 et approuvées par le conseil municipal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

19-01-06 **Approbation des comptes payés et à payer.**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2019-01-15.

Points d'information générale.

Aucun dossier nouveau au niveau des points d'information générale.

Demande de subventions, de commandites et autres demandes.

Aucune demande de subventions, de commandites et autres n'a été produite.

19-01-07 **Remboursement du coût de la discothèque mobile aux loisirs pour le souper spaghetti du 16 novembre 2018.**

Il est proposé par la le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le remboursement du coût de la discothèque mobile aux loisirs pour le souper spaghetti du 16 novembre 2018, pour un montant de 300\$.

19-01-08 **Nombre de bacs pour la collecte des ordures.**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un maximum de 4 bacs pour tous les contribuables de la municipalité, en ce qui concerne la collecte des ordures tel que décliné à l'article 5 du règlement numéro 351 décrétant les taux de taxes et des tarifs des services pour l'année 2019.

19-01-09 **Adoption du règlement numéro 351 sur la tarification des services de l'année 2019.**

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

RÈGLEMENT NUMÉRO 351

=====

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS
DES SERVICES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR
L'ANNÉE 2019.

=====

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton est desservie par la municipalité de Saint-Polycarpe pour son eau potable ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton désire adopter un règlement pour pourvoir au paiement des dépenses encourues la fourniture de l'eau potable, pour la cueillette, le transport et la disposition des ordures ainsi que pour la quote-part à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la collecte sélective ;

ATTENDU QUE la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges a adopté une politique relative à la gestion des cours d'eau le 20 septembre 2006 ;

ATTENDU QUE la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges adopte, à chaque année un règlement établissant la quote-part annuelle de la Municipalité pour les

travaux d'entretien et de nettoyage à être effectués dans les cours d'eau sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QUE cette quote-part est établie en fonction des superficies contributives de chacun des bassins versants desservant la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire adopter un règlement établissant la compensation à être imposée à tous les propriétaires de la Municipalité inclus dans chacun des bassins versants mentionnés dans la quote-part versée à la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 18 décembre 2018 et qu'un projet de règlement a également été adopté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le règlement portant le numéro 351 soit et est adopté et qu'il soit statué par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Contribuables concernés

Tous les contribuables de la municipalité sont assujettis au paiement de la compensation pour le paiement de la quote-part à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, incluant les exploitations agricoles enregistrées.

ARTICLE 3 Taux de la taxe foncière

Le Conseil fixe le taux de la taxe foncière à 0.57\$ pour chaque 100\$ d'évaluation tel qu'inscrit au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 4 Aqueduc

La compensation pour la fourniture d'eau potable est prélevée en fonction de la consommation de chaque contribuable selon la lecture de son compteur d'eau.

Les taux de compensation pour l'année 2019 sont établis par la municipalité de Saint-Polycarpe et donnés en détail en annexe A.

ARTICLE 5 Déchets

Une compensation annuelle pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures ménagères est imposée et prélevée selon les catégories d'usagers qui suivent :

- 1) 140.00\$, par bac, par unité de logement utilisée à des fins d'habitation, une unité de logement consistant en une pièce ou groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires;
- 2) 140.00\$, par bac, par unité de logement pour les chalets ou résidence secondaires ou toute autre unité de logement utilisée de façon saisonnière.

- 3) 140.00\$, par bac, pour les établissements utilisés à des fins industrielles, commerciales, professionnelles, institutionnelles ou communautaires ainsi que les fermes.

ARTICLE 6 Collecte sélective

Une compensation annuelle pour le service de collecte sélective est imposée et prélevée selon les catégories d'usagers qui suivent :

- 1) 60.00\$, par unité de logement utilisée à des fins d'habitation, une unité de logement consistant en une pièce ou groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires;
- 2) 60.00\$, par unité de logement pour les chalets ou résidence secondaires ou toute autre unité de logement utilisée de façon saisonnière.
- 3) 60.00\$, pour les établissements utilisés à des fins industrielles, commerciales, professionnelles, institutionnelles ou communautaires ainsi que les fermes.

ARTICLE 7 Collecte des matières organiques

Une compensation annuelle pour le service de collecte des matières organiques est imposée et prélevée selon les catégories d'usagers qui suivent :

- 1) 70.00\$, par unité de logement utilisée à des fins d'habitation, une unité de logement consistant en une pièce ou groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires;
- 2) 70.00\$, par unité de logement pour les chalets ou résidence secondaires ou toute autre unité de logement utilisée de façon saisonnière.
- 3) 70.00\$, pour les établissements utilisés à des fins industrielles, commerciales, professionnelles, institutionnelles ou communautaires ainsi que les fermes.

ARTICLE 8 Répartition du coût de la Quote-Part de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

Le coût de la quote-part à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les travaux d'entretien et de nettoyage des cours d'eau sera réparti entre tous les contribuables propriétaires de la municipalité, pour tous les bassins versants, au prorata de la superficie contributive indiquée au rôle d'évaluation de la municipalité, pour leurs terrains respectifs et sera recouvrable desdits contribuables propriétaires en la manière prévue au Code municipal, pour le recouvrement des taxes municipales.

ARTICLE 9 Établissement du coût de la Quote-part par bassin versant

Le coût de la quote-part par bassin versant est établi par règlement adopté par la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Les taux par superficie contributive des différents bassins pour l'année 2019 sont détaillés à l'annexe B.

ARTICLE 10 Autres dispositions

Les compensations pour la fourniture de l'eau potable, la cueillette, le transport et la disposition des déchets, la collecte sélective ainsi que pour la collecte des matières organiques sont payables par le propriétaire de l'immeuble en raison duquel elles sont dues et sont alors assimilées à une taxe foncière imposée sur l'immeuble en raison duquel elles sont dues.

ARTICLE 11 Date d'échéance des versements de taxes

Il est possible d'effectuer le paiement des taxes en trois versements égaux lorsque le total des taxes et compensations excède 300.00\$. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible et porte intérêt.

Les dates d'échéance des trois versements de taxes pour l'année 2019 sont :

- 1^{er} versement : 30 jours après l'envoi des comptes de taxes.
- 2^e versement : 120 jours après l'envoi des comptes de taxes.
- 3^e versement : 210 jours après l'envoi des comptes de taxes.

Pour les dates d'échéance des versements de taxes lors de la production d'un rôle de perception découlant d'un ajustement de l'évaluation foncière, les dates d'échéance sont :

- 1^{er} versement : 30 jours après l'envoi de la facture complémentaire.
- 2^e versement : 90 jours après l'envoi de la facturation complémentaire.
- 3^e versement : 150 jours après l'envoi de la facturation complémentaire.

ARTICLE 12 Taux d'intérêts et pénalité pour les sommes passées dues

Le taux d'intérêt sur les comptes passés dus est fixé à 10% par année et une pénalité de 5% l'an s'appliquera également aux comptes passés dus.

ARTICLE 13 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Maire

Directeur général et
secrétaire-trésorier

19-01-10

Approbation du contrat de travail de l'adjoint au directeur général, responsable du greffe.

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le contrat de travail de l'adjoint au directeur général, responsable du greffe.

19-01-11

Approbation du contrat de travail de l'inspectrice en urbanisme et en environnement.

Il est proposé par la conseillère Patricia Domingos et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le contrat de travail de l'inspectrice en urbanisme et en environnement, sous réserve de certaines modifications à effectuer.

19-01-12 **Approbation de l'entente de services avec la municipalité de Très-Saint-Rédempteur pour les services d'une inspectrice en urbanisme et en environnement.**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Justine-de-Newton et de Très-Saint-Rédempteur désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ c. C-27.1) pour conclure une entente inter-municipale relativement aux services d'une inspectrice en urbanisme et en environnement.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton peut offrir à la municipalité de Très-Saint-Rédempteur les services d'une inspectrice en urbanisme et en environnement

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton conclue une entente avec la municipalité de Très-Saint-Rédempteur pour la fourniture des services d'une inspectrice en urbanisme et en environnement.

QUE le maire, Monsieur Denis Ranger soit autorisé à signer l'entente inter-municipale et/ou tout document donnant plein effet à la présente.

19-01-13 **Participation financière au souper Noël du chef.**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 500\$ à titre de participation financière au souper Noël du chef.

19-01-14 **Certificat de disponibilité de crédit.**

Il est proposé par la conseillère Patricia Domingos et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre un certificat de disponibilité de crédit pour les dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2019 tel qu'adoptées dans les prévisions budgétaires 2019 par le conseil municipal.

19-01-15 **Approbation de la tarification 2019.**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers que la tarification des locations de salle, licences et services offerts par la Municipalité ainsi que les permis et certificats pour l'année 2019 soit approuvée selon la liste présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

19-01-16 **Approbation de la liste d'arrérages de taxes.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des arrérages de taxes, pour les arrérages de taxes de plus d'un an devant être vendues pour non paiement des taxes par la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 11 avril 2019

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des arrérages de taxes, pour les arrérages de taxes de plus de un an, soit approuvée, soit le matricule suivant :

3326-06-8819, 3428-30-3368, 3326-55-2156, 3528-82-4108, 3325-72-5913, 3022-99-1195, 3326-35-0674

19-01-17 **Nomination d'un représentant à la vente pour taxes à la MRC**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer le directeur général et secrétaire-trésorier à titre de représentant de la municipalité à la vente pour taxes à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de l'autoriser à y aller avec son adjoint.

La conseillère Patricia Domingos déclare son intérêt dans le point suivant parce qu'elle est concernée par la demande d'autorisation pour sa propriété auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ). Elle se retire donc de la table du conseil à 20 h 25.

19-01-18 **Demande d'autorisation CPTAQ de Madame Patricia Domingos**

ATTENDU QU'une demande d'autorisation doit être effectuée auprès de la CPTAQ pour obtenir une autorisation résidentielle aux fins éventuels d'érection d'une résidence sur le lot 2 398 248 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton doit formuler une résolution pour appuyer ou non ladite demande et la transmettre à la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE le lot susmentionné est compris dans un îlot déstructuré identifié et approuvé au schéma d'aménagement de la MRC et dans le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les autres résidences construites dans cet îlot déstructuré détiennent soit une autorisation de la CPTAQ, soit des droits acquis ;

CONSIDÉRANT QUE les constructions résidentielles sont permises par la réglementation d'urbanisme de la municipalité dans cet îlot déstructuré ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton appuie la demande d'autorisation présentée à la CPTAQ par Madame Patricia Domingos pour l'utilisation à une fin résidentielle du lot 2 398 248 du cadastre du Québec, d'une superficie de 0,2823 hectare. Cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur.

La conseillère Patricia Domingos regagne son siège à la table à 20h27

19-01-19 **Avis de motion et adoption du projet de règlement 327-3 portant sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux.**

ATTENDU QUE La loi sur le cannabis est entrée en vigueur en automne 2018 ;

ATTENDU QUE cette loi a eu pour effet de légaliser la consommation du cannabis;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Shawn Campbell donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption, un règlement d'amendement au règlement sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux, incluant essentiellement la précision de l'interdiction de consommation de toute drogue légale ou illégale pendant les heures de travail. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

19-01-20 **Adoption d'une politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel au travail.**

ATTENDU QUE des changements ont été opérés à la Loi sur les normes du travail ;

ATTENDU QUE tous les employeurs et organisations du Québec doivent mettre en place une politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel au travail à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la politique de prévention du harcèlement de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton soit et est adopté.

19-01-21 **Formation sur les milieux humides.**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'adjoint au directeur général et secrétaire-trésorier, chargé du greffe, à participer à la formation sur les milieux humides qui se donnera le 28 février 2019, aux frais de la municipalité, pour un montant de 363,32\$ taxes incluses.

19-01-22 **Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le dossier de l'hôpital.**

ATTENDU QUE depuis près de dix ans les élus de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont travaillé avec tous les partenaires du milieu pour retenir un site faisant l'unanimité pour la construction de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges ;

ATTENDU QUE le 31 octobre 2018, la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, a confirmé à nouveau le choix du site et exigé de la MRC qu'elle modifie son schéma d'aménagement en vue de l'implantation de l'hôpital sur le terrain choisi ;

ATTENDU QUE la MRC a revu sa planification territoriale et modifié son schéma d'aménagement en vue de l'implantation de l'hôpital au site désigné, conformément à la loi et à la demande du gouvernement ;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a appris le 14 décembre 2018 par le biais des médias que le gouvernement semble reculer sur le choix du terrain suite à la réception d'une résolution de la CMM ;

ATTENDU QUE les 23 élus des municipalités de la MRC refusent de reculer sur le choix du site pour la construction de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges, devant desservir une population de près de 160 000 personnes ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Patricia Domingos et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'APPUYER la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans sa démarche de demande de rencontre avec la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, sur le statut de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges, à la lumière des articles parus dans les médias et de la lettre du 31 octobre 2018 signée par la ministre qui confirme le choix du terrain pour l'implantation de l'hôpital aux abords des autoroutes 30 et 40 ainsi que de la route 340 ;

D'APPUYER la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur le choix du site pour la construction du futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges, résultant des nombreuses études réalisées avec les différents partenaires du milieu ;

DE RÉITÉRER à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le soutien indéfectible de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton dans le dossier de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges.

19-01-23

Demande d'aide financière en sécurité civile.

**SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –
VOLET 2**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par la ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 15 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 3 000 \$;

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Saint Clet, Saint-Télesphore, Saint Polycarpe, Sainte-Marthe, Rivière-Beaudette et Les Coteaux pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Période des questions de l'assistance.

Aucune question n'est posée de la part de l'assistance.

19-01-24

Levée de la séance.

À vingt heures trente-quatre (20 h 34) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Maire

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Denis Ranger, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire